

## ACTION COLLECTIVE : GESTION DURABLE DES PRODUITS CHIMIQUES

Depuis 2007 des évolutions réglementaires considérables sont intervenues dans le domaine des produits chimiques (REACH, règlement CLP/SGH...).

**Ces évolutions ne sont pas terminées. Elles continueront à avoir des impacts importants sur le fonctionnement des entreprises tant au niveau des produits et des process qu'au niveau des relations avec leurs clients et fournisseurs.**

Il est impératif pour les entreprises de mettre en œuvre une démarche dynamique de gestion des risques chimiques.

Dans la continuité de l'action d'accompagnement collectif REACH, entreprise en 2008, il est proposé aux PME franc-comtoises d'initier ou de poursuivre le travail engagé pour répondre, d'une part, aux besoins des industriels vis-à-vis de la mise en œuvre de REACH et, d'autre part, les informer sur les conséquences du nouveau règlement SGH.

Cette action bénéficie du soutien financier de :

## ACCOMPAGNEMENT

### L'opération se déroule en 2 phases :

#### \* 1 journée collective d'approfondissement

- Rappel des principes généraux des réglementations REACH et SGH
- Cas d'applications - REACH
- Cas d'applications - SGH

#### \* 3 journées d'accompagnement individuel

- **État des lieux** des démarches réalisées pour mettre en œuvre et suivre les évolutions des règlements REACH et SGH
- Établissement d'un **plan d'actions**
- **Accompagnement et suivi** de mise en œuvre du plan d'actions

### Modalités de participation :

- Être une PME franc-comtoise \*
- Coût de participation : 1 794 € HT à la charge de l'entreprise (3 763 € HT avant prise en compte des subventions)

### Accompagnement ouvert à seulement 10 entreprises

#### Contact et inscription :

CETIM - Gérard VALLET

24 rue Alain Savary

25000 BESANCON

Tel : 03 81 40 57 57

Courriel : [gerard.vallet@cetim.fr](mailto:gerard.vallet@cetim.fr)

#### \* Définition de la PME :

- Entreprise de moins de 250 personnes
- Chiffre d'affaires ≤ 50 M€ ou total bilan ≤ 43 M€.
- Non détenue à plus de 25 % du capital ou de droits de vote par une entreprise de plus de 250 personnes.